

Budget Finances

**CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 décembre 2023**

N°15

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DSIL, LA DETR, OU TOUTE SUBVENTION D'ETAT ELIGIBLE, POUR LE PROJET DE POLE ENFANCE

NOTE DE SYNTHÈSE :

La Commune de Montargis s'est engagée, après déconstruction du centre des quatre saisons, bâtiment des années 70 devenu obsolète d'un point de vue technique et fonctionnel, à la construction d'un pôle enfance-jeunesse regroupant une école maternelle de neuf classes, un multi accueil de 40 berceaux et une halte-garderie de 15 berceaux en matériaux biosourcés, dans le quartier prioritaire de La Chaussée.

Il convient d'engager les demandes de subvention dans le cadre de ce projet. La dernière estimation des travaux au stade de l'avant-projet sommaire s'élève à 6 699 000 € HT. La commune a par ailleurs obtenu, dans le cadre des travaux de désamiantage et de démolition une subvention au titre du Fonds vert d'un montant de 357 000 €. La présente délibération concerne la demande de subvention adressée à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, ou toute subvention d'état à laquelle le projet serait éligible.

PROJET DE DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de pôle enfance exposé par M. le Maire,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 30 juillet 2021 entre l'Etat, le PETR Gâtinais montargois, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental du Loiret, portant inscription du projet de construction de ce pôle,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le projet de pôle enfance pour un montant prévisionnel, au stade de l'avant-projet sommaire, pour un coût de travaux de 6 699 000 € HT et un coût de maîtrise d'œuvre de 901 971,75 € HT ;
- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessous :

Dépenses	€ H.T.	€ T.T.C.	Recettes	Montant	Taux
Travaux	6 699 000,00	8 038 800,00	Etat (DSIL/DETR/toute subvention d'Etat à laquelle le projet est éligible)	3 040 388,40	40 %
Maîtrise d'œuvre	901 971,75	1 082 366,10	Etat (fonds vert, subvention notifiée)	357 000,00	4,70 %
			Région (CRST, prévisionnel)	800 000,00	10,52 %
			Département (volet 2, prévisionnel)	600 000,00	7,89 %
			Union européenne (FEDER)	Pour mémoire	
			CAF Loiret	930 000,00	12,24 %
			Autofinancement	1 873 583,35	24,65 %
Total	7 600 971,75	9 121 166,10	Total	7 600 971,75	100 %

- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 3 040 388,40 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), ou toute subvention d'Etat à laquelle le projet serait éligible au titre de l'exercice 2024 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.